



Projet Herakles

Ou en est on ?

Vendredi 28 octobre s'est tenu le CCE qui était prévu pour être le dernier avant le rendu d'avis des élus prévu alors le jeudi 03 novembre. C'est mercredi 26 que nous avons appris que le CCE du 03 novembre était reporté, sans plus d'explications.

Ce qu'il s'est passé :

Suite au CCE du Jeudi 20 octobre et devant le refus des élus CGC, CFDT et CGT de voter notre motion pour que le CCE ne rende un avis qu'après consultation du CHSCT, SUD a contacté l'inspection du travail pour l'informer du calendrier de la direction.

Dans le même temps, le CHSCT de St Médard et les membres SUD du CHSCT de SPS ont remis un courrier de demande d'un CHSCT exceptionnel à la direction pour être informé et consulté sur le projet Héraclès avant que le CCE et le CE ne rendent un avis.

Nous avons envoyé immédiatement à la presse le tract qui reproduit ce courrier.

L'inspection du travail a ensuite écrit à la direction en nous donnant raison.

- ✓ **L'inspectrice y écrivait que le délai entre le 28 et le 03 novembre était trop court.**
- ✓ **Elle demande à la direction l'avis du CHSCT, ce qui nous donne raison sur la priorité du CHSCT pour que le CCE se prononce.**
- ✓ **Elle demande à la direction ce qui a été mis en place pour éviter le stress du personnel.**

Le mercredi 25 octobre, SUD a envoyé les courriers reproduits par tracts aux personnalités politiques concernées et au PDG du groupe SAFRAN Mr Herteman et immédiatement fait suivre ces courriers à la presse.

En fin d'après-midi, le calendrier de la direction avait changé.

Y-a-il un lien ?

Nouveaux calendriers :

Au CCE du vendredi 28 octobre, la direction a annoncé un autre CCE le lundi 07 novembre au CRB pour que l'expert puisse compléter son rapport et elle « devrait » lui fournir d'autres informations pour cela.

La direction s'est encore « engagée » à répondre aux questions posées.

Un CCE est également prévu le lundi 14 novembre à Toulouse, pour que le CCE rende un avis.

Il est à noter que le site de St Médard a été soigneusement évité pour la tenue de ces réunions.

La direction redouterait-elle une mobilisation ?

Et maintenant ?

La direction n'a pas pu maintenir le CCE du 03 novembre après l'information de SUD, les recommandations de l'inspection du travail, l'interpellation médiatique des décideurs politiques et elle a considéré l'embarras de la CGC, la CFDT et la CGT qui ne veulent pas contrarier son calendrier.

La situation est reculée pour mieux sauter.

- ✓ **Nous n'avons toujours pas connaissances des postes que la direction veut supprimer.**
- ✓ **Nous ne savons toujours pas comment la direction va réorganiser la charge de travail et notamment sur les postes de productions qui ne correspondent pas à des « doublons ».**
- ✓ **Nous ne savons pas comment la direction va réorganiser la charge et les conditions de travail avec un mouvement de plus de 220 personnes prévu sur les sites du Haillan et de St Médard.**
- ✓ **Nous n'avons toujours pas d'accord préalables aux négociations sur le socle social d'Herakles.**
- ✓ **La réunion d'information et consultation du CHSCT n'est toujours pas annoncée par la direction qui est en train de braver l'inspection du travail et la loi (*il y a obligation pour l'employeur d'organiser une réunion dans les plus brefs délais si au moins deux membres du CHSCT en font la demande*)**

La situation syndicale :

SUD assumera, seul s'il le faut, toutes les actions nécessaires pour ne pas donner un chèque en blanc à la direction !

Nous refuserons de déclencher **l'autorisation administrative** qui sera délivrée **sitôt que le CCE se prononcera** tant que nous n'auront pas toutes les informations et les garanties.

Cela passe par la consultation du CHSCT avant le CCE.

Pourquoi la direction ne veut-elle pas respecter cette procédure ? Parce qu'elle sait qu'elle ne pourra pas passer en force avec le CHSCT de St Médard et qu'elle sera obligée de répondre et donc de mettre en place des garanties pour obtenir un avis.

Evidemment, si nous avons le soutien des élus CGC, CFDT et CGT, tout serait bien plus facile.

Seul le représentant syndical de la CGT SME a soutenu la position de SUD à la fin du CCE du 28.

Nous ne voulons pas bloquer pour bloquer mais nous voulons des informations et des garanties avant de permettre l'autorisation administrative (en rendant l'avis du CCE) qu'il manque à la direction pour mettre en place sont projet.

Nous appelons les élus du CCE à se ressaisir...